



Boulogny
MAIRIE DE BOULIGNY

Boulogny, le 08 Juillet 2021

Aux parents d'élèves

N/REF. :

EB/FB/VG/2021

OBJET :

Documents périscolaires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe plusieurs formulaires à compléter et à retourner en mairie avant le 31 Juillet 2021.

Vous trouverez également le nouveau règlement cantine incluant quelques changements surlignés en couleur que nous vous demandons de lire attentivement.

En effet, les repas devront être réglés au minimum à la semaine, le listing sera envoyé au traiteur une fois par semaine. Pour exemple : Les repas pour la 1^{ère} semaine de septembre devront être réservés et réglés au plus tard le **MERCREDI 25 AOUT 2021**.

ATTENTION, les repas ne pourront plus être réservés s'ils ne sont pas réglés par vos soins avant l'envoi du listing au traiteur.

La restauration scolaire est ouverte à tous les élèves de maternelle et d'élémentaire mais devant le nombre croissant des effectifs, priorité sera donnée aux enfants qui prennent régulièrement leur repas en cantine. Les autres enfants seront admis dans la limite des places disponibles.

Le service scolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

L'Adjointe aux Affaires Scolaires

Frédérique BORKOWSKI



COMMUNE DE BOULIGNY

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

La commune de BOULIGNY organise la restauration scolaire sur son territoire pour les élèves des écoles maternelle LANGEVIN et élémentaire ROBESPIERRE ainsi qu'une garderie périscolaire et un accueil périscolaire.

- **Garderie périscolaire du matin :**
Maternelle : de 7 H 00 à 8 H 10 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Elémentaire : de 7 H 00 à 8 H 50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- **Restauration scolaire :**
La cantine fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- **Garderie périscolaire de l'après-midi :**
Maternelle : de 15 H 50 à 18 H 30 les lundis, mardis et jeudis et vendredis.
- **Accueil périscolaire de l'après-midi :**
Elémentaire : de 16 H 30 à 18 H 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dirigé par l'association AROEVEN

Article 1^{er} : Utilisateurs

Les services de restauration et de garderie périscolaire sont réservés aux élèves scolarisés des écoles Langevin et Robespierre de BOULIGNY.

Article 2^{ème} : Inscriptions – Fréquentation

- **ACCUEIL PERISCOLAIRE :**
L'inscription peut être régulière ou occasionnelle.
Concernant la maternelle les enfants doivent impérativement être récupérés à la garderie du soir par une personne majeure.
- **CANTINE :**
Les commandes des repas sont effectuées par les services de la mairie de Bouligny. Les repas sont à réserver par les parents avant le MERCREDI 16 heures pour la semaine suivante (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

ATTENTION : Les locaux de la restauration scolaire peuvent accueillir un maximum de 40 élèves en maternelle. En élémentaire, aucune inscription au-delà de 60 élèves ne pourra être enregistrée (le car transportant les élèves à la cantine étant limité à 60 places)

En cas de difficultés d'accueil due à un accroissement des effectifs, seront inscrits en priorité les enfants qui prennent régulièrement leur repas en restauration scolaire. Les autres enfants seront admis dans la limite des places disponibles.

L'inscription peut être régulière ou occasionnelle.

Une inscription régulière se rapporte à une fréquentation de la cantine d'au moins un repas par semaine, à jour(s) fixe(s) tout au long de l'année.

Une inscription occasionnelle est aléatoire.

Toute demande de réservation ou d'annulation doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

cantine.bouligny@orange.fr

ATTENTION à bien respecter les délais de réservation

Toute absence doit être signalée à la mairie de BOULIGNY dans les meilleurs délais afin de procéder à l'annulation des repas. Dans l'impossibilité d'annuler un repas ce dernier sera facturé à la famille.

Article 3^{ème} : Tarifs

- **GARDERIE PERISCOLAIRE – Maternelle LANGEVIN (gérée par la Municipalité)**

Matin : Forfait de 2 euros avec petit-déjeuner inclus, à prendre exclusivement pendant la garderie. Le tarif restera à 2 euros même si l'enfant ne souhaite pas prendre le petit-déjeuner

Soir : Forfait de 2 euros avec goûter inclus à prendre exclusivement pendant la garderie. Le tarif restera à 2 euros même si l'enfant ne souhaite pas prendre le goûter.

Les parents qui le souhaitent peuvent procurer eux-mêmes un goûter à leurs enfants.

Concernant la garderie du soir :

- **tout retard constaté après 18 H 30 sera facturé 10 euros.**

Après 18 heures 30 les élèves qui se trouveraient toujours en garderie seront pris en charge soit par le Maire, soit par les Adjoints.

Les parents devront donc récupérer leurs enfants aux domiciles de ces derniers.

Devant cette situation la Municipalité se laisse le droit de ne plus accueillir l'enfant en garderie.

ATTENTION : En cas d'absence des parents ou d'une personne majeure mentionnée, à l'arrêt de bus du soir, les élèves seront conduits à la garderie de l'école maternelle Langevin et le service sera facturé 10 euros aux parents concernés.

- **RESTAURATION SCOLAIRE :**

Le coût de la prestation comprend le repas, les frais de service, de surveillance et d'entretien.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Pour cette année scolaire le coût du repas s'élève à :

- Enfant : 5 euros
- A partir du 2^{ème} enfant de la même famille : 3,50 euros
- Adulte : 6 euros

Les élèves rencontrant des troubles alimentaires qui ne pourraient être résolus par un menu bien spécifique élaboré par le traiteur et dont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été validé, pourront déjeuner à la cantine avec un repas fourni par les parents. Un forfait de 2 euros (garderie) par journée de cantine sera alors facturé aux familles.

Les tarifs seront affichés dans les locaux de la cantine ainsi que les menus.

- **GARDERIE PERISCOLAIRE – Elémentaire ROBESPIERRE (gérée par l'association AROEVEN)**

Matin : Forfait de 2 euros avec petit-déjeuner inclus

Forfait de 1,50 euros avec petit-déjeuner inclus si le quotient familial est inférieur à 700 euros

- **ACCUEIL PERISCOLAIRE – Elémentaire ROBESPIERRE (géré par l'association AROEVEN)**

Soir : Forfait de 2,50 euros avec goûter inclus

Forfait de 2 euros avec goûter inclus si le quotient familial est inférieur à 700 euros

Article 4^{ème} : Paiement :

- **GARDERIE MATERNELLE (MATIN ET SOIR) :**

A régler auprès de l'agent municipal en charge de la garderie (ATSEM) directement à l'école par paiement anticipé

- **ACCUEIL ET GARDERIE PERISCOLAIRE ROBESPIERRE (MATIN ET SOIR) :**

A régler auprès de l'organisme AROEVEN, par paiement anticipé : responsable Jessica KOKLOZA

- **CANTINE :**

Les repas sont à régler par anticipation auprès du service scolaire de la mairie.

Article 5^{ème} : Encadrement

- **GARDERIE PERISCOLAIRE EN MATERNELLE (matin et soir)**

Les enfants sont accueillis et gardés par des membres du personnel communal (ATSEM) directement dans l'école en BCD.

- **GARDERIE PERISCOLAIRE EN ELEMENTAIRE (le matin) :**

Les enfants sont accueillis par les animateurs de l'association AROEVEN directement dans les locaux du périscolaire au 1^{er} étage de l'école

- **ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE (le soir) :**

Les enfants inscrits sont pris en charge, à 16 heures 30, par les membres de l'association AROEVEN. Les activités se déroulent dans les locaux du périscolaire, 1^{er} étage du groupe Robespierre.

- **CANTINE :**

Maternelle :

Dès la sortie des classes à 11 H 50, les enfants sont pris en charge par les animateurs de l'association AROEVEN qui les encadrent jusqu'à la reprise des classes de l'après-midi.

Elémentaire :

Dès la sortie des classes à 12 H 30, les élèves sont pris en charge par des membres du personnel communal et sont transportés en car jusqu'à la cantine située salle Grimau où ils sont encadrés jusqu'au retour dans l'enceinte de l'école.

Article 6^{ème} : Conduites à respecter

Quelques règles de vie élémentaires pour les enfants :

- Veiller à respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités,
- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants,
- Respecter le matériel mis à disposition.

Article 7^{ème} : Sanctions et exclusion :

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers l'équipe d'encadrement, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des services fera l'objet :

- D'un avertissement aux parents, suivi d'un écrit si le problème persiste,
- D'une exclusion temporaire de trois jours en cas de récidive,
- D'une exclusion définitive

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux familles par courrier 5 jours avant l'application de la sanction.

Article 8^{ème} : Allergies et autres intolérances

Les parents de l'enfant ayant des intolérances à certains aliments devront fournir un certificat médical. Un PAI (projet d'accueil individualisé) sera alors rédigé avec le médecin scolaire et les partenaires concernés.

Article 9^{ème} : Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement

Validé par le conseil municipal du 07 juillet 2021
A Boulogny, le 07 juillet 2021

Le Maire de BOULIGNY,

Eric BERNARDI



RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Maternelle Langevin

Elémentaire Robespierre

ELEVE

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : F M Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

Classe fréquentée à la rentrée : _____

PARENTS DE L'ELEVE

Mère

Nom : _____

Prénom : _____

Situation familiale : _____

(mariée, vivant maritalement, séparée...) _____

Adresse : _____

Numéro portable : _____

Numéro domicile : _____

Numéro professionnel : _____

Courriel : _____

Profession : _____

Père

Nom : _____

Prénom : _____

Situation familiale : _____

(marié, vivant maritalement, séparé...) _____

Adresse : _____

Numéro portable : _____

Numéro domicile : _____

Numéro professionnel : _____

Courriel : _____

Profession : _____

TARIF : 5 euros pour le 1^{er} enfant et 3.50 euros à partir du 2^{ème} enfant

(Ce tarif comprend le prix du repas et le temps de garderie pendant la pause méridienne)

INFORMATIONS MEDICALES :

Maladies dont souffre l'enfant : _____

Allergies : _____

Contre-indications : _____

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a-t-il été mis en place ? oui non

L'enfant porte des lunettes oui non ; un appareil auditif oui non ; un appareil dentaire oui non ; autre (préciser)



INSCRIPTION :

Inscription annuelle (inscription régulière toute l'année au moins une fois par semaine)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Toutes les semaines				
Semaines paires				
Semaines impaires				

ATTENTION : LES REPAS SERONT COMMANDES AUPRES DU TRAITEUR UNE FOIS PAR SEMAINE. LES REPAS DEVRONT ETRE RESERVES AU PLUS TARD LE MERCREDI A 16 HEURES POUR LA SEMAINE SUIVANTE.

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, les repas sont à régler à l'avance en Mairie. (par chèque ou en numéraire)

AUTORISATION :

J'autorise les personnes désignées ci-dessous à venir chercher mon enfant (autre que les parents)	
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Lien de parenté : _____	Lien de parenté : _____
Tél : _____	Tél : _____

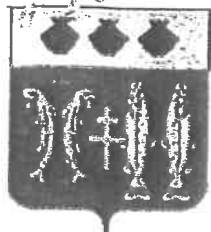
J'autorise mon enfant à utiliser le transport (bus) pendant la pause méridienne pour se rendre à la cantine scolaire (aller-retour école Robespierre – salle Grimau)

Pour tout éventuel changement en cours d'année, merci de prévenir la mairie :

cantine.bouligny@orange.fr

Bouligny, le

Signature :



Mairie de Boulogny
Place Daniel Mayer
55240 Boulogny
03 29 87 93 08



Aroéven de Lorraine
28, rue de Saurupt
54000 Nancy
03 83 55 32 52

DOSSIER D'INSCRIPTION

Activités extra-scolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Ecole maternelle Langevin

Ecole élémentaire Robespierre

Prénom de l'enfant :
Nom de l'enfant :
Date de Naissance :

Cocher le type d'inscription souhaité - plusieurs choix possibles :

Organisé par la Commune Organisé par l'Aroéven de Lorraine

Garderie du matin maternelle Langevin : de 7h à 8h20 (forfait de 2 € le tarif inclut le petit déjeuner)

Périscolaire du matin élémentaire Robespierre : de 7h00 à 9h00 (forfait de 2 € le tarif inclut le petit déjeuner et les activités)

Restauration scolaire : les midis (5€ par enfants et 3,50€ à partir de 2 enfants le tarifs inclut le repas et la garderie)

Garderie du soir maternelle Langevin : de 15h50 à 18h30 (forfait de 2€ le tarif inclut le gouter)

Jour(s) choisi(s) : lundi mardi jeudi vendredi

Périscolaire du soir élémentaire Robespierre : de 16h30 à 18h30 (2,50€ la séance le tarif inclut le goûter et les activités)

Jour(s) choisi(s) : lundi mardi jeudi vendredi

Mercredis récréatifs élémentaire et maternelle : de 7h30 à 18h30

Option choisi :

Matin + repas (8,50€ le tarif inclut la garderie du matin de 7h30 à 8h30, le petit déjeuner , les activités et le repas)

Matin sans repas (5€ le tarif inclut la garderie du matin , le petit déjeuner et les activités)

Repas+ après-midi (8,50€ le tarif inclut le repas , les activités, le goûter et la garderie du soir de 17h30 à 18h30)

Après-midi sans repas (5€ le tarif inclut les activités, le goûter et la garderie du soir)

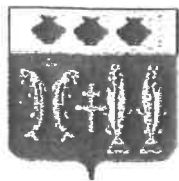
Journée complète avec repas (10 € le tarif inclut la garderie du matin , le petit déjeuner, le repas, les activités, le goûter et la garderie du soir)

À retourner

- ❖ Soit en le déposant auprès de la coordonnatrice Aroéven en Mairie de Boulogny
- ❖ Soit en l'envoyant ou le déposant par courrier à l'adresse ci-dessous :

*Mairie de Boulogny
Coordonnatrice Aroéven
Place Daniel Mayer
55240 Boulogny*

Pour tous autres renseignements vous pouvez contacter Jessica KOKLOSA coordonnatrice Aroéven au 06.08.56.24.12 ou j.koklosa@aroeven.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Renseignements concernant l'enfant

Nom
Prénom
Date de naissance / /

Élémentaire
École fréquentée :
Classe
 Fille Garçon

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél fixe
Tél portable
Tél professionnel
Email
Employeur
Régime d'appartenance
 Général CAF MSA
N° allocataire CAF / MSA :
Quotient familial (QF) :
Nom de votre assurance extrascolaire
Nom et adresse de votre mutuelle

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél fixe
Tél portable
Tél professionnel
Email
Employeur
Régime d'appartenance
 Général CAF MSA
N° allocataire CAF / MSA :
Quotient familial (QF) :
N° du contrat

L'enfant est sous l'autorité parentale :

Conjointe du représentant légal 1 du représentant légal 2

Personne (s) autorisée (s) à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'accident (en dehors des représentants légaux)

Personne 1 : Nom Prénom Téléphone

Personne 2 : Nom Prénom Téléphone

Je soussigné (e)

Père, Mère, Tuteur de l'enfant

- Déclare avoir pris connaissance des diverses informations et conditions.
- M'engage à régler à la mairie de Boulogny les frais concernant le périscolaire élémentaire et la restauration scolaire
- M'engage à régler à l'Aroéven de Lorraine les frais concernant le mercredi récréatif.
- Certifie que mon enfant ne présente aucune contre-indication physique à la pratique des activités mises en place par l'organisateur.
- Certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- M'engage à respecter les différents règlements en vigueur consultables à la mairie ou auprès du responsable de l'accueil.
- Autorise mon enfant à utiliser les transports en bus ou minibus.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

- Autorise l'organisateur à photographier et filmer mon enfant : Oui Non

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Nom de l'enfant :

Prénom :

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
OuTétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical quotidien ? Oui non

Doit-il prendre des médicaments pendant la journée ? Oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. (Médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice)

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE	COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

ALLERGIES : ASTHME oui non
 ALIMENTAIRES oui non

MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR :

.....

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (lentilles, lunettes, prothèses, autres...) :

.....

Je soussigné (e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à : Le / /

Signature précédée de la mention
 « Lu et approuvé »

ALSH



Coller ici
la photo
d'identité
de l'enfant.

DEMANDE DE CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné :
Demeurant au
.....
Responsable légal de :

Autorise l'Association Aroéven de Lorraine, domiciliée au 28 rue de Saurupt 54000 NANCY et représentée par son Président Gilbert GUEUSQUIN

A capturer, stocker, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des supports fixant l'image ou la voix de mon enfant mineur (nom mentionné ci-dessus) réalisés lors de l'Accueil de Loisirs de Bouligny durant la période du : / / 20..... au / / 20.....

J'autorise également à exploiter ces supports, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale à destination de ses bénéficiaires.

Conformément à la réglementation générale à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant qui seront conservées pendant ans (maximum 3 ans). Pour exercer ce droit, adressez-vous à : Marion Barbier, chargée de communication à l'Aroéven de Lorraine (m.barbier@aroeven.fr)

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants pour lesquels l'accord est demandé :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal OUI NON
- Présentation au public lors d'expositions OUI NON
- Illustration des sites Aroéven OUI NON
- Réseaux sociaux de l'association OUI NON
- Affiches / Flyers ALSH OUI NON

Dans le cas où aucune de ces cases n'est cochée ou si ce document ne nous est pas retourné, l'Aroéven considérera que le consentement est refusé.

Fait à le / / 20.....

Signature :

10